

**148<sup>e</sup> TABLE RONDE NATIONALE  
TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

Maître, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la 148<sup>e</sup> Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à Paris le

**Jeudi 22 janvier 2015  
de 14 h à 18 h**

Lieu : **Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets  
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS - Métro Gare de l'Est**

**JUSTICE ET REGLES DE L'ART**

Avec l'intervention de :

- Monsieur Christophe BACONNIER, Vice président de la 6<sup>ème</sup> Chambre 2<sup>ème</sup> Section, TGI de PARIS
- Monsieur Alain DELCOURT, architecte expert près la Cour d'Appel de DOUAI
- Monsieur Serge LEMESLIF, architecte expert près de la Cour d'Appel de PARIS
- Maître Anne PUYBARET, avocat au barreau de PARIS.
- Monsieur Christophe GOMAS, Maître charpentier.

Expression qui recouvre les notions de tradition, réglementation, droit. Les règles de l'Art ont fonction de transmission d'un faire technique (le Savoir) et esthétique (l'Art de la perfection d'exécution) dont l'objectif est celui de pérennité. Le consumérisme et les lois du marché qui prévalent sur les Règles de l'Art aboutissent aux normes et codifications qui règlent d'abord la productivité.

Au programme :

- Thésaurus des savoirs faire
- Modes de transmission
- Règles de l'Art et documents contractuels : complémentaires ou contradictoires ?
- Quel sens, quelles limites ?
- Au-delà d'une élégante expression de notre langage qu'entend le magistrat par :  
« Non-conformité aux règles de l'art et aux documents contractuels »

À l'issue de cette formation, nous instituerons une discussion intervenants /participants, sous forme de joute rhétorique. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance, autour d'un cocktail.

Afin de faciliter l'organisation de cette manifestation, merci de confirmer votre inscription pour le **Jeudi 15 janvier 2015**, à l'aide du formulaire ci-joint.

Une attestation de formation vous sera délivrée suite à la session.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chahrazad TOMA-VASTRA & Liliane IDOUX

Architectes DPLG- Experts- Organisatrices nationales des TRNTJ



# FICHE D'INSCRIPTION

## ATTESTATION DE PRESENCE A LA FORMATION

### 148<sup>e</sup> Table Ronde Nationale Technique et Juridique

#### JUSTICE ET REGLES DE L'ART

Intervenants :

- Monsieur Christophe BACONNIER, Vice président de la 6<sup>ème</sup> Chambre 2<sup>ème</sup> Section, TGI de PARIS
- Monsieur Alain DELCOURT, architecte expert près la Cour d'Appel de DOUAI
- Monsieur Serge LEMESLIF, architecte expert près de la Cour d'Appel de PARIS
- Maître Anne PUYBARET, avocat au barreau de PARIS.
- Monsieur Christophe GOMAS, Maître charpentier.

Date : **Jeudi 22 janvier 2015, de 14 h à 18 h.**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets  
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant : .....
En qualité de : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tel : ..... Courriel : →
Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).
Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2014 ou membre de la CEACAP..... 0 € <input type="checkbox"/>
Membre de la CFEC ou de la CNAE-JJ..... 30 € <input type="checkbox"/>
Avocat - Autres.....80 € <input type="checkbox"/>
Magistrat .....INVITÉ <input type="checkbox"/>
(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)
Sera présent au cocktail qui suivra : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Attestation comptable : Chèque n° ..... Banque : ..... reçu le ..... / 2015
<b><u>ATTESTATION DE FORMATION</u></b>
Je, soussigné Michel JEMMING, Président du CNEAF, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de <b>4 heures</b> .
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.
<i>Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation.</i>
Fait à Paris, le
Michel JEMMING Président du CNEAF

*Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales*